

*Direction du personnel  
et des services*

**Décision du 19 mai 1999 modifiant la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQU9910107S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu l'arrêté du 4 septembre 1997 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;  
Vu les propositions de l'organisation syndicale CFDT,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale CFDT :

Membres titulaires :

Mme Barreux (Brigitte), chef de section principal des TPE ;  
M. Lebreton (Hubert), chef de section principal des TPE ;  
en remplacement de MM. Rupert (Jean-François) et Halleux (Georges).

Membres suppléants :

M. Metrich (Daniel), agent administratif des services déconcentrés ;  
M. Delatronchette (François), contractuel RIN A ;  
M. Halleux (Georges), ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
en remplacement de MM. Vullion (Hervé), Lebreton (Hubert) et de Mme Barreux-Bruxelle (Brigitte).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur du personnel et des  
services,*  
P. Chantereau